

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRT DE SARCELLES

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2012

L'An deux mille douze, le DIX-NEUF MARS à 21 heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 13 mars 2012, et par affichage du 13 mars 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Claude NOYER, Maire.

PRESENTS : M. JOUBERT, M. BAUX, Mme PETITPAS, M. SIGWALD, M. CHARTIER, Mme KLOETZER, Mme CONTIVAL, Adjointes au Maire,

M. LEGENDRE, M. DELATTRE, Mme DOLL, Mme HUART, M. LE MERLUS, Mme PICHERY, Mme CHAPIER, M. ALBERTINI, M. ROZE, M. BOULAIN, Mme GIRARDI, Mme JAOUEN, Mme LE MERO, M. PESCHOT, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Mme SCOLAN, M. MARY, M. CHABANEL, M. SARFATI, Mme PUELL, Mme BASSONG, Mme DOUAY, Mme MORIAU, Mme HOLZBACHER, M. BEVALET, M. TIR, M. DUTHEIL, Mme GRATIEN.

Secrétaire : M. LEGENDRE

<u>Procurations</u> : Mme SCOLAN	à	M. NOYER
M. MARY	à	M. DELATTRE
M. CHABANEL	à	M. LEGENDRE
M. SARFATI	à	Mme DOLL
Mme PUELL	à	Mme CHAPIER
Mme DOUAY	à	M. CHARTIER
Mme MORIAU	à	M. JOUBERT
Mme HOLZBACHER	à	Mme KLOETZER
M. BEVALET	à	Mme CONTIVAL
M. TIR	à	Mme PETITPAS
M. DUTHEIL	à	M. BOULAIN
Mme GRATIEN	à	M. PESCHOT

10 - AUTORISATION DE DEPASSEMENT DES REGLES D'OCCUPATION DES SOLS DU PLU EN CAS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU D'UTILISATION D'ENERGIES RENEUVELABLES

VU la note présentant la délibération et annexée à la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le décret n°2011-830 du 13 juillet 2011, qui fixe les modalités de dépassement des règles de gabarit et d'emprise au sol pour performance énergétique et dresse la liste des matériaux et dispositifs écologiquement performants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 février 2012,

CONSIDERANT que le projet de délibération arrêté par le Conseil Municipal en date du 3 octobre 2011 a fait l'objet des mesures de publicité réglementairement prévues et qu'il a été mis à la disposition pendant une durée d'un mois (du 12 décembre 2011 au 13 janvier inclus), accompagné d'un registre permettant de recueillir les observations du public,

CONSIDERANT que le projet de délibération n'a pas fait l'objet de remarques particulières au cours de sa mise à disposition,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable en date du 12 mars 2012,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par **26 Voix Pour, 6 Abstentions et 2 Contre**,

APPROUVE la présente délibération,

AUTORISE le dépassement des règles d'occupation des sols en cas de performance énergétique ou d'utilisation d'énergies renouvelables, dans la limite de 20 % sur l'ensemble du territoire communal.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

ACTE EXECUTOIRE le 26.03.2012
en application des Art. L 2131-1,
L 2131-2, L 2131-3 du C.G.C.T.
Affiché - Notifié le 22.03.2012



Le Maire,

Acte à classer**C-12-MARS-Q10**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2012-03-26T13-43-30.00 (MI49851947)

Identifiant unique de l'acte : 095-219501970-20120319-C-12-MARS-Q10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AUTORISATION DE DEPASSEMENT DES REGLES D'OCCUPATION DES SOLS DU PLU EN CAS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU D'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES



Date de décision : 19/03/2012

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.6. autresActe : 10 - Autorisation de dépassement des règles d'occupation des sols du PLU en cas de performance énergétique.PDF

Groupe émetteur de l'acte : CM/STADE/LYCEE

Préparé	Le 26/03/12 à 13:43	Par MANTEL Cécile
Transmis	Le 26/03/12 à 13:43	Par MANTEL Cécile
Accusé de réception	Le 26/03/12 à 13:48	